



FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET CADRES

Section
Organismes
Sociaux

Frédéric Neau
Secrétaire de Section Fédérale
Tél. : 01 48 01 91 35
orgsociaux@fecfo.fr

CNAM
Monsieur Thomas FATOME
Directeur général
26-50 Avenue du Professeur-André-Lemierre
75986 PARIS CEDEX 20

FN/MS – 27/2026

Courriel A/R à : thomas.fatome@assurance-maladie.fr

Objet : Situation en cours à la CPAM 94 – Demande d'intervention de la CNAM

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez, joint à ce courrier, un tract de la chambre syndicale Force Ouvrière d'Ile-de-France.

Celui-ci décrit une situation en cours à la CPAM du Val-de-Marne absolument inacceptable, mettant en danger et plongeant dans l'angoisse les agents des accueils physiques de l'organisme, en particulier à Thiais où se déroulent les faits.

Cela a d'ailleurs donné lieu à une grève déclenchée spontanément par les collègues le jeudi 28 mai afin de permettre d'assurer leur sécurité et celle des assurés.

Cela n'aura cependant pas suffi à la Direction pour donner aux agents les garanties nécessaires quant à leur protection.

Compte tenu de la nature et de la gravité des événements, nous considérons Monsieur le Directeur, qu'il est de la responsabilité de la CNAM de réagir.

La création de la Sécurité sociale au sortir de la seconde guerre mondiale est y compris, comme vous le savez, le produit du combat contre le nazisme. Les valeurs et les droits qu'elle porte sont totalement contradictoires à toute idéologie de cette nature.

Il ne peut être question de banaliser des événements qui non seulement renvoient aux heures les plus sombres de notre histoire, mais mettent en danger immédiat les collègues et les assurés tout en battant en brèche les principes de la Sécurité sociale. Laisser passer aujourd'hui ce qui se déroule à Thiais, ce serait ouvrir la voie à une généralisation de ce type d'actes et donc à une situation catastrophique aux conséquences violentes et dramatiques.

Notre Section fédérale soutient pleinement les collègues de la CPAM du Val-de-Marne et vous demande, Monsieur le Directeur, à l'instar du tract de la chambre syndicale FO d'Ile-de-France, d'agir urgemment pour :

- Condamner fermement et explicitement les actes commis ;
- Donner toutes les garanties de sécurité aux collègues ;
- Assurer qu'aucune retenue sur salaire ne sera effectuée pour les agents faisant grève contre de tels actes.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à ce courrier et à ce sujet de la plus haute importance,

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération.

Frédéric NEAU
Secrétaire Général





Chambre Syndicale des Employés et Cadres
C.G.T.-FORCE OUVRIERE
des Organismes de Sécurité Sociale et Allocations Familiales
de la Région Ile-de-France
3, rue du Château d'Eau - 5^{ème} étage – Bureau 532 - 75010 PARIS
Tél. 01.42.02.26.79 / ch.synd.fossafrp@wanadoo.fr

Croix gammée peinte sur un accueil de la CPAM 94 : Force Ouvrière condamne cet acte et soutient les collègues.

Le jeudi 28 mai après-midi, la majorité des agents de la ligne accueil physique de la CPAM du Val de Marne se sont spontanément mis en grève entraînant la fermeture de deux agences sur les cinq que comptent le département.

La raison : l'absence de garanties de la Direction générale face à la découverte d'une croix gammée peinte sur l'agence de Thiais et le refus autoritaire que les agents exercent leur droit de retrait.

En effet, depuis fin avril, l'accueil de Thiais est dégradé par des dépôts de déjections ayant contraint la CPAM de fermer l'accès à la boîte aux lettres.

Malgré ces attaques inadmissibles et les inquiétudes, les collègues de la CPAM et du service social ont tenu à poursuivre leur mission de service public.

Mais jeudi 28 mai, un cran dans l'ignominie a été franchi, soulevant les plus grandes inquiétudes pour l'ensemble des collègues.

En effet, une croix gammée a été peinte devant l'entrée de l'agence.

Devant le choc de cette découverte et l'absence de mesures immédiates de la Direction visant à protéger les collègues de la ligne accueil physique, les collègues ont été contraints de se mettre en grève afin qu'une prise de conscience se fasse.

Force Ouvrière est du côté des collègues qui lancent un cri d'alarme devant la violence de ces actes inqualifiables.

Les collègues ont cessé leur activité pour leur sécurité mais aussi pour celles des assurés qui fréquentent cette agence.

Force Ouvrière exige de la CPAM 94 et de la CNAM une condamnation explicite de ces actes intolérables et une protection des agents.

Cette condamnation passe aussi par le fait qu'aucune pénalité financière ou sanctions ne soient opérées contre les agents qui en se mettant en grève contre ces actes ignobles, font honneur à notre institution.

La haine et le fascisme n'ont pas leur place à la Sécurité Sociale !

Paris, le 1^{er} juin 2026